

## FNB indiciel d'obligations canadiennes à investissement responsable Scotia

### Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-800-268-8186, en consultant notre site Web à l'adresse [www.dynamique.ca](http://www.dynamique.ca) ou celui de SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le terme « Fonds » désigne le FNB indiciel d'obligations canadiennes à investissement responsable Scotia.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes IFRS de comptabilité.

#### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

*Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant) y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.*

*En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme étant un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés*

*boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.*

*Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».*

*Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.*

#### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à reproduire, dans la mesure du possible et avant déduction des frais, le rendement d'un indice d'obligations responsables qui suit les rendements d'obligations de qualité supérieure libellées en dollars canadiens. À l'heure actuelle, le Fonds cherche à reproduire l'indice Solactive Responsible Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR.

#### Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

## Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (la « période »), le Fonds a généré un rendement total de 2,4 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui ne comporte ni frais ni charges.

L'indice de référence général du Fonds, l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR, a enregistré un rendement de 2,5 % au cours de la même période. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice général pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Le Fonds a affiché un rendement conforme à celui de l'indice de référence.

Conformément à ses objectifs de placement, au cours de la période, le Fonds a cherché à reproduire le rendement de l'indice Solactive Responsible Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR en investissant dans des titres sélectionnés selon des critères d'investissement responsable. Pour plus d'informations sur les critères d'investissement socialement responsable, veuillez consulter le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Les taux des obligations à 10 ans du gouvernement du Canada ont chuté jusqu'à atteindre 2,8 % en mars, pour ensuite partir à la hausse et se chiffrer à 3,6 % en juillet, pour en fin s'établir à 3,4 % vers la fin de l'année. La Banque du Canada (la « BdC ») a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire en retranchant 25 points de base (« pb ») à ses taux d'intérêt lors de ses deux premières réunions de l'année en janvier et en mars. Elle a ensuite interrompu son cycle de réduction des taux et a opté pour le statu quo pendant trois réunions consécutives. Elle a ensuite apporté deux réductions de 25 pb supplémentaires en septembre et en octobre, ce qui a ramené le taux directeur à 2,25 % à la fin de l'exercice.

Aux États-Unis, le taux des bons du Trésor à 10 ans a atteint jusqu'à 4,8 % au début de l'exercice et a ensuite reculé pour se chiffrer à 3,9 % en octobre. Les annonces des droits de douane par l'administration Trump se sont traduites par de forts accès de volatilité sur les marchés. La Réserve fédérale américaine a laissé ses taux inchangés au cours du premier semestre de l'exercice puis a repris ses mesures d'assouplissement monétaire en apportant trois réductions de 25 pb au second semestre de 2025. Ces réductions ont ramené le taux directeur à 3,75 % à la fin de l'exercice. Il a initialement reflété la hausse de la volatilité sur les marchés et les inquiétudes entourant l'inflation. Il a ensuite changé de trajectoire en raison de la faiblesse des données sur l'économie et sur le marché de l'emploi. Les écarts de taux des obligations de catégorie investissement et des obligations à rendement élevé, tels qu'ils sont mesurés par les indices sur les écarts ajustés en fonction des options pour les sociétés canadiennes ICE BofA ont également connu des accès de volatilité au début de l'année en raison des inquiétudes entourant les échanges commerciaux mondiaux. Les marchés ont toutefois commencé à se stabiliser plus tard dans l'année. Les écarts ont fini par s'établir dans une fourchette relativement étroite suivant la vigueur des données fondamentales sur les sociétés et la

forte demande pour les titres de créances (particulièrement les titres de catégorie investissement).

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 53,6 millions de dollars au 31 décembre 2024 à 85,0 millions de dollars au 31 décembre 2025. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 32,0 millions de dollars, par des gains sur les placements de 1,6 million de dollars et par des distributions en trésorerie de 2,2 millions de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Le Fonds peut verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs.

## Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

## Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

## Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés et calculés quotidiennement et payés chaque mois.

## Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais

d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

### **Courtier désigné**

Scotia Capitaux Inc., société affiliée du gestionnaire, est le courtier désigné du Fonds. À ce titre, Scotia Capitaux Inc. peut souscrire des parts du Fonds ou recevoir du gestionnaire des parts, de temps à autre.

### **Comité d'examen indépendant**

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de quatre membres – Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter et Cecilia Mo – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Ces dernières permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue dans un conflit d'intérêts donné, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter le conflit d'intérêts en question et fasse périodiquement rapport au CEI sur la situation. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 \$ (77 000 \$ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis équitablement par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Les frais du CEI peuvent comprendre des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par

le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

## Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation, et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

### Actif net par part du Fonds (\$) <sup>1)</sup>

| Pour la période close le | Augmentation (diminution) liée aux activités |                   |                   |   |  |  | Distributions                               |            |                  |                          |                                       | Actif net, à la clôture de la période <sup>1)</sup> |
|--------------------------|--|-------------------|-------------------|---|--|--|---|------------|------------------|--------------------------|---------------------------------------|---|
|                          | Actif net, à l'ouverture de la période       | Total des revenus | Total des charges | Gains réalisés pour la période (pertes) | Gains latents pour la période (pertes) | Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités <sup>2)</sup> | Revenus nets de placement (hors dividendes) | Dividendes | Gains en capital | Remboursement de capital | Total des distributions <sup>3)</sup> |   |
| 31 déc. 2025             | 18,82  | 0,62              | (0,03)            | 0,06                                    | (0,23)                                 | 0,42   | (0,57)                                      | –          | (0,06)           | –                        | (0,63)                                | 18,69   |
| 31 déc. 2024             | 18,55  | 0,59              | (0,03)            | 0,06                                    | 0,23                                   | 0,85   | (0,14)                                      | –          | (0,05)           | (0,27)                   | (0,46)                                | 18,82   |
| 31 déc. 2023             | 17,88  | 0,54              | (0,03)            | (0,01)                                  | 0,62                                   | 1,12   | –   | –          | –                | (0,43)                   | (0,43)                                | 18,55   |
| 31 déc. 2022*            | 20,00  | 0,46              | (0,03)            | (2,03)                                  | (0,13)                                 | (1,73)   | –   | –          | –                | (0,37)                   | (0,37)                                | 17,88   |

\* Le Fonds a été lancé le 13 janvier 2022.

- 1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».
- 2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est calculée en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

### Ratios et données supplémentaires

| Aux          | Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) <sup>1)</sup> | Nombre de parts en circulation <sup>1)</sup> | Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) <sup>2)</sup> | RFG avant abandon ou absorption des charges (%) <sup>2)</sup> | Ratio des frais d'opérations (%) <sup>3)</sup> | Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>4)</sup> | Valeur liquidative par part (\$) <sup>1)</sup> | Cours de clôture (\$) <sup>5)</sup> |
|--------------|--|--|--|---|--|--|--|-------------------------------------|
| 31 déc. 2025 | 85 025   | 4 550 000                                    | 0,15   | 0,15  | –  | 20,95  | 18,69  | 18,68                               |
| 31 déc. 2024 | 53 627   | 2 850 000                                    | 0,15   | 0,15  | –  | 24,12  | 18,82  | 18,84                               |
| 31 déc. 2023 | 31 538   | 1 700 000                                    | 0,15   | 0,15  | –  | 21,18  | 18,55  | 18,55                               |
| 31 déc. 2022 | 22 354   | 1 250 000                                    | 0,15*  | 0,15*   | –  | 52,53  | 17,88  | 17,91                               |

\* Annualisé

- 1) Données à la date de clôture des périodes indiquées.
- 2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.
- 3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.
- 4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.
- 5) Cours de clôture de la Bourse de Toronto le dernier jour ouvrable de la période.

### Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés et calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

| Frais de gestion (%) | Rémunération des courtiers (%) | Autres <sup>†</sup> (%) |
|----------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 0,10                 | –                              | 100,0                   |

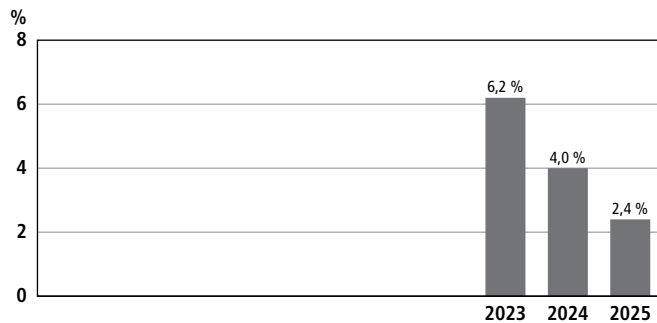
† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

## Rendement passé

Les rendements passés du Fonds sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

## Rendements annuels

Le graphique ci-dessous présente le rendement du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Il indique, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque année civile, d'un placement effectué le premier jour de l'année civile pour le Fonds.



## Rendements annuels composés

Le tableau ci-dessous des rendements annuels composés compare le rendement du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à la performance des indices de référence, qui ne comportent ni frais ni charges.

|  |   | Un an | Trois ans | Depuis l'établissement |
|--|---|-------|-----------|------------------------|
| FNB indiciel d'obligations canadiennes à investissement responsable Scotia | % | 2,4   | 4,2       | 0,8                    |
| Indice Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR             | % | 2,5   | 4,3       | 1,0                    |

## Description des indices

Indice Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR – Cet indice mesure le rendement des obligations canadiennes de catégorie investissement liquides (obligations d'État et de sociétés), à l'exclusion des émissions d'émetteurs étrangers libellées en dollars canadiens (obligations feuille d'érable).

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indice(s) de référence est présentée à la rubrique « Résultats d'exploitation » du présent rapport.

## Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles

peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-800-387-5004 ou en consultant notre site Web à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), dans les 60 jours suivant la clôture du trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin de l'année civile, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

| Par catégorie d'actif  | % de la valeur liquidative |
|--|----------------------------|
| Obligations et débetures                                     | 99,6                       |
| Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire) | 0,2                        |
| Autres éléments d'actif (de passif) net                      | 0,2                        |

| Par pays / région <sup>1)</sup>                              | % de la valeur liquidative |
|--|----------------------------|
| Canada   | 99,6                       |
| Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire) | 0,2                        |

| 25 principaux titres en portefeuille                                       | % de la valeur liquidative |
|--|----------------------------|
| Gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 <sup>er</sup> juin 2030                 | 1,5                        |
| Gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 <sup>er</sup> juin 2031                 | 1,5                        |
| Obligations du gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 <sup>er</sup> juin 2035  | 1,5                        |
| Obligations du gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2035  | 1,4                        |
| Gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2030                 | 1,4                        |
| Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2051                 | 1,4                        |
| Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 <sup>er</sup> mars 2029                 | 1,3                        |
| Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 <sup>er</sup> mars 2030                 | 1,3                        |
| Gouvernement du Canada, 3,000 %, 1 <sup>er</sup> juin 2034                 | 1,3                        |
| Obligations du gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2030 | 1,3                        |
| Gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2029                | 1,2                        |
| Gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2034                 | 1,2                        |
| Gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2031                 | 1,2                        |
| Obligations du gouvernement du Canada, 2,500 %, 1 <sup>er</sup> nov. 2027  | 1,1                        |
| Obligations du gouvernement du Canada, 2,500 %, 1 <sup>er</sup> août 2027  | 1,1                        |
| Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2055                 | 0,9                        |
| Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,250 %, 15 mars 2034                 | 0,9                        |
| Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 <sup>er</sup> juin 2032                 | 0,9                        |
| Gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2033                 | 0,9                        |
| Obligations du gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2057  | 0,8                        |
| Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 <sup>er</sup> juin 2033                 | 0,8                        |
| Gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2028                | 0,8                        |
| Gouvernement du Canada, 2,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2032                 | 0,8                        |
| Obligations du gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 <sup>er</sup> mars 2031  | 0,7                        |
| Gouvernement du Canada, 1,750 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2053                 | 0,7                        |

1) Compte non tenu des autres éléments d'actif (de passif) net et des instruments dérivés.